

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07 Avril 2015

Dossier complet le

07 Avril 2015

N° d'enregistrement

F07415P0043

1. Intitulé du projet

Demande de reconnaissance de la hauteur de chute réelle pour la centrale hydroélectrique de Larrèginie (Moulin de Pra).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Hydroélectrique Besse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Simon Collot

RCS / SIRET

3 9 8 0 7 5 0 5 1 0 0 0 4 3

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25°)	Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aucun travaux d'aucune sorte ne sont entrepris sur le moulin de Pra. Une première demande d'examen au cas par cas, qui n'avait en fait pas lieu d'être, avait été effectuée en février 2015, dans le cadre de la régularisation du droit d'eau du moulin de Pra. A posteriori, cette demande d'examen au cas par cas n'avait pas lieu d'être, étant donné qu'aucune modification de l'état initial n'est entrepris. Dans le cadre de la demande actuelle, il n'est toujours pas entrepris de travaux ni de modification de l'existant.

La régularisation administrative est en cours. Il s'avère qu'elle est basée sur l'autorisation historique de 1926, mentionnant une hauteur de chute de 1,70m. Or la hauteur de chute actuelle est supérieure, notamment puisque dans les années 1950 (pas de date plus précise), la chaussée de la famille Labrousse-Roussilhe en aval a été effacée, abaissant ainsi le niveau d'eau. A l'heure actuelle, il arrive que la puissance active injectée sur le réseau avoisine, voire dépasse, les 400 kW de la Puissance Maximale Brute (PMB). Ceci corrobore le fait que la chute réelle est supérieure à la chute de l'autorisation. Les démarches sont donc entreprises pour régulariser cette hauteur de chute, et bien que nous n'entreprenions toujours pas de travaux, il nous a été conseillé d'effectuer cette demande d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

Reconnaitre une hauteur de chute.



4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Aucun. Cf 4.1.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucun. Cf 4.1.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de disposer de l'énergie de la rivière la Cère.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le Moulin de Pra
46130 CAMPS-SAINT-MATHURIN-
LEOBAZEL

Coordonnées géographiques¹ Long. 1 ° 56 ' 36,2" E Lat. 44 ° 57 ' 12,2" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'ouvrage est situé en partie dans le cours d'eau de la Cère. Pour la partie terrestre, la base de données d'occupation des sols "Corine Land Cover 2006" indique :

3.1.1. Forêt de feuillus

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		ZNIEFF 730011031 : Rivière de la Cère et ruisseau d'Orgues (type I) ZNIEFF 730030134 : Vallées et gorges de la Cère (type II)
en zone de montagne ?	X		Zone de montagne (pas d'appellation plus spécifique type Haute Montagne, Piémont, Zone sèche...)
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site Natura 2000 FR7300900 : vallée de la Cère et tributaires.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?			Fonctionnement au fil de l'eau : pas de stockage, éclusées ni marnage. Pas de prélèvement d'eau définitif : la production hydroélectrique implique de prélever de l'eau au cours d'eau pour la turbiner, eau immédiatement restituée au cours d'eau en aval de la centrale.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	

SL

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	<input type="checkbox"/>	Par définition, une centrale hydroélectrique est soumise au risque de crue (risque hydrométéorologique).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des machines génère du bruit. A l'extérieur de la centrale, le bruit est très atténué, et en grande partie couvert par le bruit du cours d'eau.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	

SL

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	X
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	La centrale rejette à son aval l'eau de la rivière prélevée juste à son amont pour être turbinée. L'eau est restituée au cours d'eau, inchangée.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X

92

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme dit en 4.1, il ne s'agit pas d'un projet à proprement parler. Cet examen au cas par cas a pour objet de régulariser une hauteur de chute, qui s'avère supérieure à celle figurant dans l'autorisation originale de 1926 (il arrive que la puissance active injectée sur le réseau atteigne la valeur de la PMB). Dans la mesure où il n'est pas entrepris de modification de l'existant, une étude d'impact ne paraît pas pertinente.

De plus, le moulin de Pra est situé entre le grand barrage EDF de Brugale à son aval et la centrale EDF de Marconcelles à son amont. A l'aval, le barrage de Brugale, écrêteur de crue, est de fait infranchissable. A l'amont, la centrale de Marconcelles, où débouchent des conduites forcées de très haute chute, induit un fonctionnement fortement perturbé du cours d'eau.

De fait, le moulin de Pra est situé sur un linéaire déjà fortement perturbé à son amont et à son aval.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

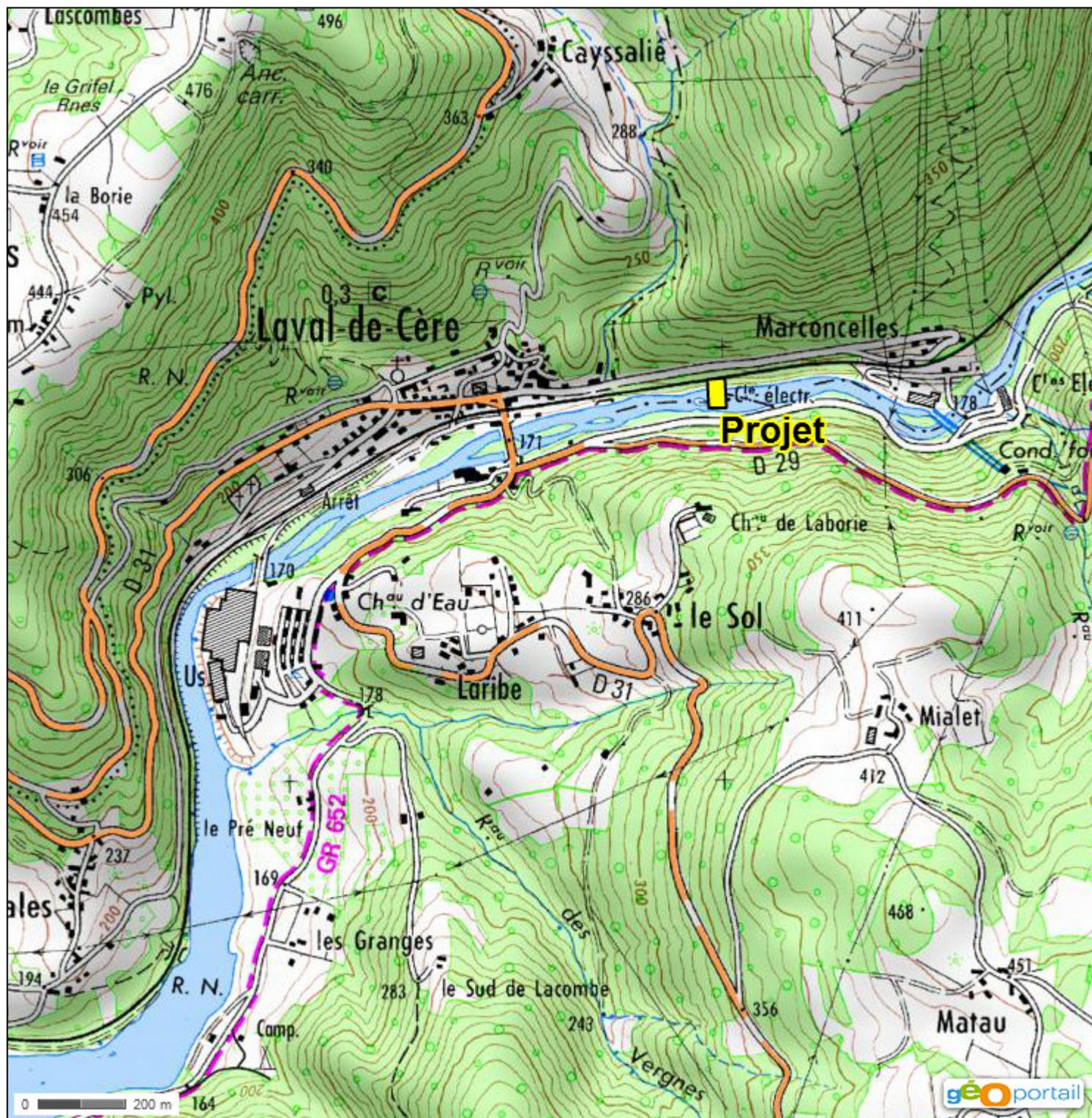
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS le 30/03/2015.

Signature 

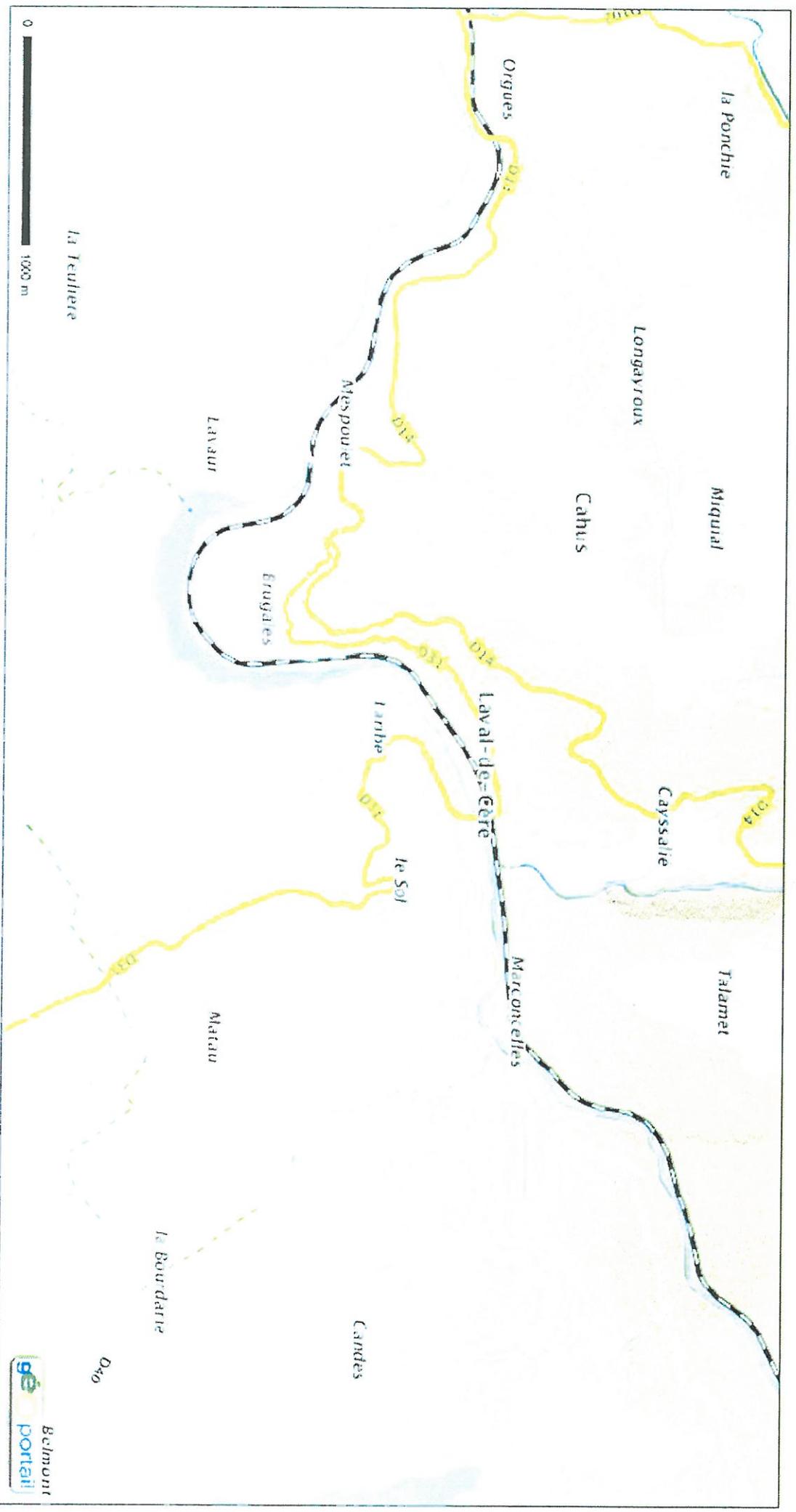
Sc

F07415P0043





Hydrographie

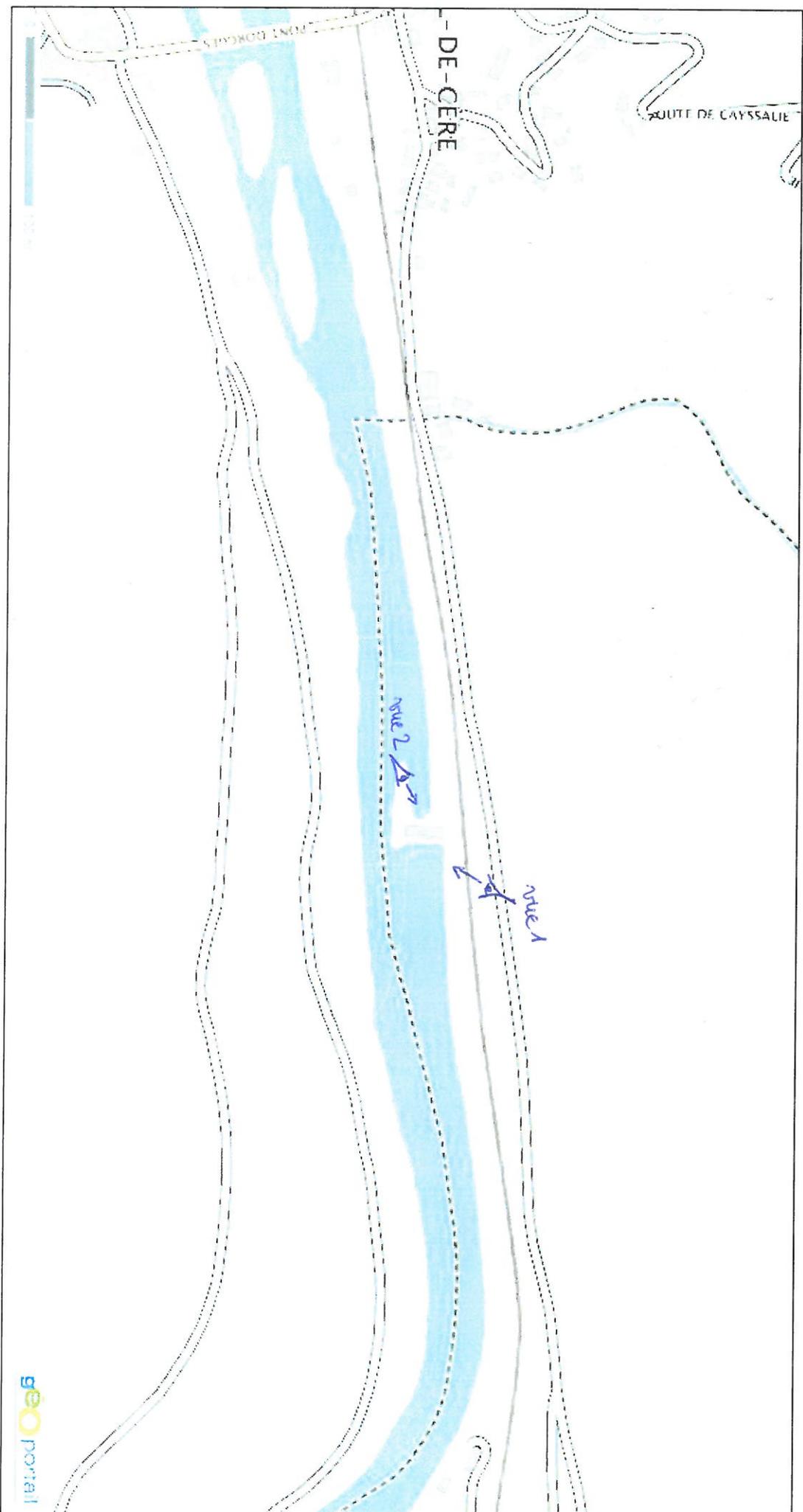


© IGN 2015 - <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Longitude 1° 50' 01.7" E

Latitude 44° 58' 56.8" N

Carte à l'échelle 1 27 084



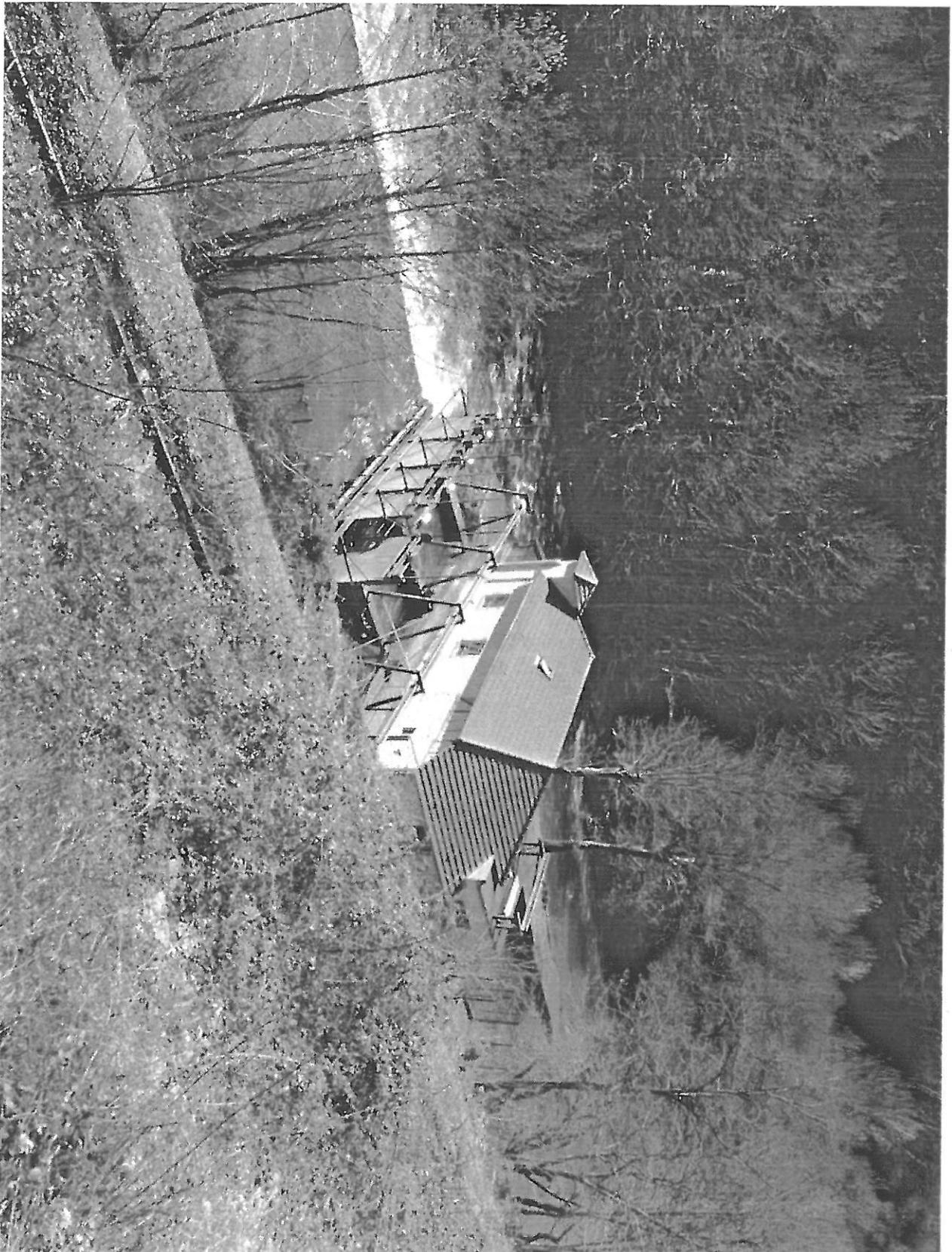
© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/informations-legales

Longitude : 1° 56' 34,1" E

Latitude : 44° 57' 11,8" N

Carte à l'échelle 1:3.385

Moulin de Pra, vue 1 : en plongée, depuis l'amont, en rive droite.



Moulin de Pra, vue 2 : de face, depuis l'aval, depuis l'îlot séparant le canal de fuite du tronçon court-circuité. Le canal de fuite est visible sur la photo, le tronçon court-circuité est invisible, à droite de champ de vue.

